

PAR COURRIEL

Le 13 août 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202507-65

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 28 juillet 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens de l'article 37 de cette loi.

Nous vous informons également que les droits et contraintes sur le territoire peuvent être consultés au Registre du domaine de l'État au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/information-fonciere/registre-domaine-etat>

Aussi, pour toute précision sur le droit de circuler à pied, vous pouvez écrire à l'adresse courriel suivante :

dr-05-17@mrnf.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérout-Lemay

p. j. : 3



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Chaudière-Appalaches

Zone n° : 12-61-00

Le territoire résiduel

Description sommaire et localisation

Cette zone regroupe les milieux terrestres et hydriques utilisés à de multiples fins et ne faisant pas partie des autres zones d'affectation. Le territoire résiduel peut être divisé en trois sous-zones au regard de sa position géographique :

12-61-01 Territoire résiduel ouest

À l'ouest de la région, dans la MRC de Lotbinière, il y a un bloc de terres publiques de près de 148 km².

12-61-02 Territoire résiduel sud

Au sud, dans les MRC des Appalaches, Beauce-Sartigan et des Etchemins, on trouve quelques blocs épars de territoire public, couvrant 55 km². Ces derniers sont localisés essentiellement au nord de la zec Jaro et du Grand lac Saint-François.

12-61-03 Territoire résiduel est

À l'est de la région, dans les MRC de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et des Etchemins, on trouve la plus importante portion de territoire résiduel de la Chaudière-Appalaches, d'environ 891 km².

La présente zone est la plus grande de la région avec 1 094 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La presque totalité de la zone fait l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Outre les activités forestières, il y a également plusieurs activités minières qui se déroulent dans la zone. Soulignons aussi la pratique de plusieurs activités récréatives et fauniques telles que la chasse, la pêche, l'observation de la faune, la randonnée pédestre, le ski de fond et la motoneige.

12-61-01 Territoire résiduel ouest

Cette sous-zone fait partie de la province naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent et est comprise dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul de l'Est. Sur les basses terres du Saint-Laurent, la composition forestière est dominée par les peuplements mixtes composés d'érables rouges, de sapins, d'épinettes blanches et de pruches.

Le paysage est majoritairement fait de plaines, dont l'altitude varie de 15 à 120 m. Le territoire est couvert principalement de dépôts marins à faciès d'eau peu profonde. Notons que ces dépôts favorisent un mauvais drainage des sols, ce qui complique le déplacement de la machinerie et rend difficile, à certaines périodes de l'année, l'accessibilité à la matière ligneuse. Le relief de ce territoire est également fait de buttes de till compact et sableux qui émergent de la plaine de sable ainsi que de tourbières ombrotrophes qui constituent un élément contraignant à l'exploitation. D'ailleurs, dans la région de la Chaudière-Appalaches, c'est dans cette sous-zone que l'on trouve la plus importante superficie de tourbières sur le territoire public.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Chaudière-Appalaches

Zone n° : 12-61-00

Le territoire résiduel

Sur le plan de l'hydrographie, la sous-zone fait partie du bassin hydrographique de la rivière du Chêne. On y dénombre cinq rivières d'importance, soit la rivière du Chêne, la rivière Henri, la rivière Huron, la rivière aux Cèdres et la rivière aux Ormes.

Mentionnons que plusieurs kilomètres de chemin forestier facilitent l'accès à cette sous-zone. Les différents utilisateurs, tels les travailleurs forestiers, les acériculteurs, les chasseurs et les randonneurs, bénéficient de ces infrastructures pour accéder à ce territoire.

Notons que, dans cette sous-zone, plusieurs permis d'exploitation d'érablière ont été délivrés. D'ailleurs, le territoire présente encore des peuplements feuillus à potentiel acéricole à des fins d'exploitation d'érablière. Ces peuplements feuillus sont principalement composés d'érables à sucre et d'érables rouges avec des essences compagnes telles que le bouleau jaune, le frêne, le tilleul et le hêtre. Il est à noter qu'au cours des prochaines années, des superficies additionnelles propices à l'acériculture pourraient faire l'objet de nouveaux permis.

12-61-02 Territoire résiduel sud

Cette sous-zone est située majoritairement dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Est. Le paysage primitif de l'érablière à bouleau jaune de l'Est est caractérisé par de grands massifs forestiers matures continus dans lesquels cohabite une grande diversité d'espèces végétales arborescentes. Sur les sites mésiques, le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada croissent aussi dans ce domaine. Le régime de perturbations naturelles de ce sous-domaine bioclimatique est complexe. La dynamique de perturbation par petites trouées est prédominante alors que les incendies peuvent brûler de très grandes superficies, tout en étant peu fréquents.

Ce territoire fait partie de la province naturelle des Appalaches. Le paysage présente un relief relativement accidenté avec des altitudes variant de 200 à 600 m. Dans le secteur sud-ouest de la sous-zone, on dénombre quelques plans d'eau et rivières, dont le Petit lac Saint-François et le lac Rond ainsi que les rivières de l'Or et Ashberham. Dans le secteur sud-est, les principaux cours d'eau du territoire résiduel sont les rivières Metgermette, Metgermette Sud et Metgermette Nord.

La sous-zone comprend des portions de territoire dont l'usage est dédié à des fins acéricoles. Par ailleurs, le territoire possède encore des peuplements feuillus ayant un potentiel acéricole. Il est donc possible qu'au cours des prochaines années des superficies supplémentaires fassent l'objet de nouveaux permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'érablières à des fins acéricoles.

12-61-03 Territoire résiduel est

Sur le plan forestier, cette sous-zone fait partie essentiellement du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Est. Les forêts feuillues sont composées essentiellement de peuplements où domine l'érable à sucre, alors que le couvert mélangé se compose d'essences intolérantes accompagnées de résineux. Pour ce qui est des résineux, ce sont les sapinières qui



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Chaudière-Appalaches

Zone n° : 12-61-00

Le territoire résiduel

dominant le couvert forestier. L'est de la sous-zone fait partie du sous-domaine de la sapinière à bouleau jaune de l'Est. Le couvert forestier est dominé par les peuplements mélangés.

Le territoire est compris dans la province naturelle des Appalaches. Le territoire public résiduel se situe presque entièrement dans la région écologique des coteaux des Basses-Appalaches. Cette région se caractérise principalement par un relief vallonné et peu accidenté. Toutefois, quelques-uns des sommets peuvent atteindre 500 m de hauteur, allant même jusqu'à plus de 900 m.

Sur le plan hydrographique, les bassins versants de sept rivières importantes divisent le territoire. Trois d'entre elles se jettent dans la baie de Fundy par les rivières Daaquam, Saint-Jean nord-ouest et la Grande rivière Noire. Les rivières Du Sud, Chaudière, Etchemin et Ouelle se jettent, quant à elle, dans le fleuve Saint-Laurent. Le réseau hydrographique de la sous-zone est composé de plusieurs ruisseaux et rivières auxquels s'ajoute un nombre important de lacs. En ce qui a trait aux lacs, ceux-ci sont également nombreux, mais sont pour la plupart de petites tailles.

En ce qui a trait à la faune aquatique et terrestre, le territoire présente une grande diversité. En ce qui concerne la faune aquatique, on y dénombre plusieurs frayères et aires d'alevinage. Il est important de mentionner que ce territoire comprend trois sites fauniques d'intérêt en raison, entre autres, des zones d'allopatrie de l'omble de fontaine.

Soulignons que les activités forestières dans cette partie de la région jouent un rôle très important dans l'économie locale et régionale. En effet, l'économie de plusieurs municipalités dépend du milieu forestier.

En ce qui a trait à l'exploitation d'érablières à des fins acéricoles, on recense plusieurs érablières sur le territoire. Pour ce qui est du potentiel pour le développement de nouvelles érablières, celui-ci est plutôt restreint.

Droits, statuts et activités usuelles

12-61-01 Territoire résiduel ouest

Droits :

- Quatre sites d'extraction de substances minérales de surface
- Un bail aux fins de villégiature privée
- Un bail aux fins de refuge, relais ou abri
- Deux baux aux fins commerciales
- Trois baux aux fins communautaires
- Cinq permis d'exploration des hydrocarbures
- Plusieurs autorisations aux fins de ligne individuelle d'électricité
- Garanties d'approvisionnement forestier
- 44 érablières sous permis
- Plusieurs autorisations aux fins d'infrastructures diverses :



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Chaudière-Appalaches

Zone n° : 12-61-00

Le territoire résiduel

- parcours de canot-kayak
- sentiers de motoneige
- sentiers de véhicule tout-terrain
- sentiers pour ski de fond
- sentiers de tir à l'arc

Statuts :

- Deux forêts d'expérimentation
- Deux projets de refuges biologiques (non inscrits au Registre des aires protégées du Québec)
- Plusieurs parties zonées agricoles

12-61-02 Territoire résiduel sud

Droits :

- Un site d'extraction de substances minérales de surface
- Un bail aux fins personnelles
- Un bail aux fins industrielles
- Deux baux aux fins commerciales
- Deux baux aux fins communautaires récréatives
- Deux barrages (répertoire du Centre d'expertise hydrique du Québec)
- Trois baux aux fins d'aqueduc (chalets privés)
- Sept permis d'exploration des hydrocarbures
- 17 érablières sous permis
- 23 baux aux fins de villégiature privée
- 96 titres miniers actifs (claims)
- Garanties d'approvisionnement forestier
- Plusieurs autorisations aux fins de ligne individuelle d'électricité
- Plusieurs autorisations aux fins d'infrastructures diverses :
 - sentiers de motoneige
 - sentiers de véhicule tout-terrain
 - sentiers pour ski de fond
 - sentiers de randonnées pédestres
 - sentiers de randonnées équestres

Statuts :

- Un projet de refuge biologique (non inscrit au Registre des aires protégées du Québec)
- Plusieurs parties zonées agricoles



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Chaudière-Appalaches

Zone n° : 12-61-00

Le territoire résiduel

12-61-03 Territoire résiduel est

Droits :

- Un bail aux fins commerciales
- Un bail aux fins industrielles
- Un bail aux fins de protection (Canards Illimités Canada)
- Un bail aux fins municipales
- Un bail aux fins d'équipement de mesure des vents pour l'énergie éolienne (municipalité de Saint-Philémon)
- Deux baux aux fins communautaires
- Deux baux aux fins personnelles (abris sommaires)
- Trois baux aux fins de refuge, relais ou abri
- Quatre mises à la disposition aux fins de transport d'énergie électrique
- Quatre barrages (répertoire du Centre d'expertise hydrique du Québec)
- Trois permis d'exploration des hydrocarbures
- 13 baux aux fins de villégiature privée
- 9 baux d'extraction de substances minérales de surface
- 50 sites d'extraction de substances minérales de surface
- 163 titres miniers actifs (claims)
- 152 érablières sous permis
- Garanties d'approvisionnement forestier
- Plusieurs autorisations à des fins de ligne individuelle d'électricité
- Plusieurs autorisations aux fins d'infrastructures diverses :
 - sentiers de motoneige
 - sentiers de véhicule tout-terrain
 - sentiers pour ski de fond
 - sentiers de randonnées pédestres

Statuts :

- Sept projets de refuges biologiques (non inscrit au Registre des aires protégées du Québec)
- Un site archéologique (un site industriel — parc des Chutes-de-la-Chaudière)
- 13 forêts d'expérimentation
- Plusieurs parties zonées agricoles



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Chaudière-Appalaches

Zone n° : 12-61-00

Le territoire résiduel

Potentiels, projets et éléments particuliers

12-61-01 Territoire résiduel ouest

Éléments particuliers :

- Une aire d'alevinage (achigan à grande bouche)
- Espèce faunique désignée vulnérable (tortue des bois — *Glyptemys insculpta*)

12-61-02 Territoire résiduel sud

Potentiel :

- Potentiel éolien théorique (non mesuré)

Éléments particuliers :

- Une frayère (grand corégone)
- Un site faunique d'intérêt (frayère de dorée jaune et zone d'allopatie de l'omble de fontaine)
- Espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (salamandre sombre du Nord — *Desmognathus fuscus*) dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
- Espèce floristique désignée menacée (aspidote touffue — *Aspidotis densa*) dans la municipalité de Thetford Mines
- Espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (adiante des montagnes Vertes — *Adiantum viridimontanum* et scirpe de Clinton — *Trichophorum clintonii*) dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

12-61-03 Territoire résiduel est

Potentiel :

- Potentiel éolien théorique (non mesuré)

Éléments particuliers :

- Un secteur désigné « paysage d'intérêt » (Centre de plein air de Sainte-Perpétue inc.) — donnée provenant du secteur Forêt
- Trois sites fauniques d'intérêt (zone d'allopatie de l'omble de fontaine)
- Plusieurs aires d'alevinage et frayères de l'omble de fontaine

Problématique

Aucune problématique d'affectation.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Chaudière-Appalaches

Zone n° : 12-61-00

Le territoire résiduel

Enjeux

Aucun enjeu d'affectation.

Analyse

Depuis plusieurs années, divers usages cohabitent dans cette zone, notamment les activités forestières, minières, récréatives, fauniques et de villégiature. Le contexte de la zone ne permet pas de faire ressortir des problématiques et des enjeux particuliers en matière d'affectation. Il n'est donc pas prévu de donner priorité à une utilisation particulière ou de moduler l'utilisation des terres et des ressources en fonction d'une ou des caractéristiques propres à ce territoire.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources.

Vocation

Utilisation multiple.

Objectifs spécifiques

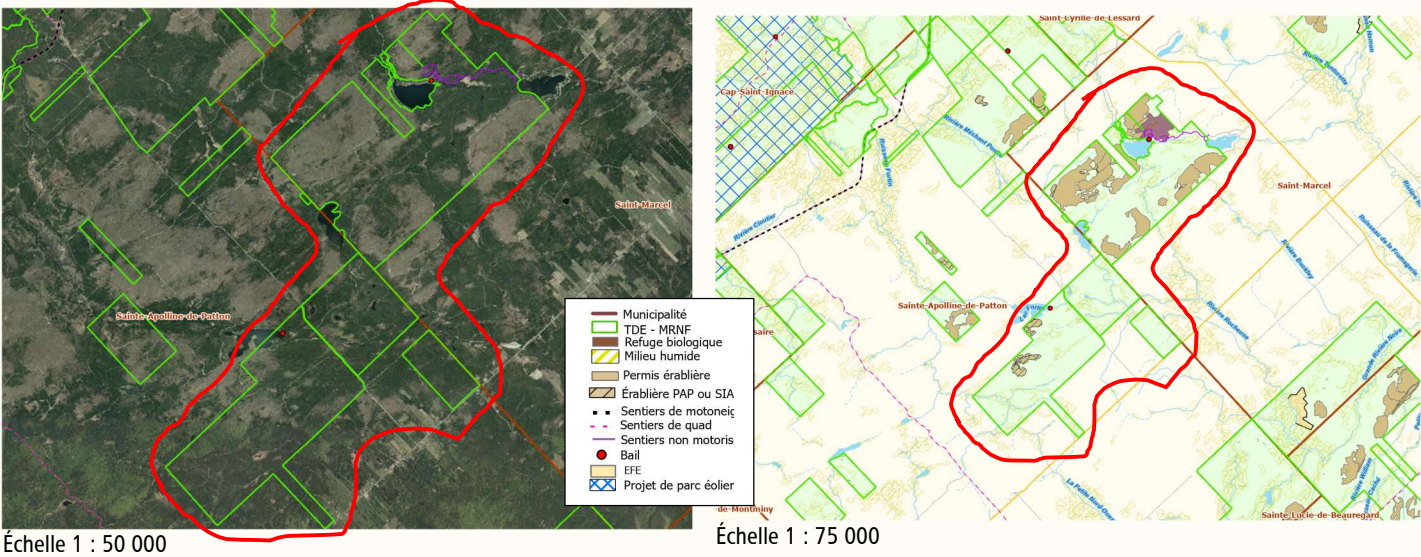
Aucun.

Commentaires

Aucun.

FICHE

6.7 Bloc boisé MRNF sur 2 MRC – Saint-Marcel et Sainte-Apolline-de-Patton



PRDTP :	N° Lot : grosse parcelle au nord non rénové mais quelques lots rénovés autour (5 799 527, 5 346 935, 5 346 938, 6 057 584, 5 348 578, 5 346 937, 5 989 791, 5 348 189, 5 348 183, 3 912 735); -grosses parcelles sud (3 768 877, 3 768 872, 3 768 871, 3 768 879, 3 768 878, 3 768 835); -Lot épars : 3 768 863	Superficie : 2 729,82 ha
SADR :	MRC : L'Islet et Montmagny	Municipalité : Saint-Marcel et Sainte-Apolline-de-Patton
PATP 2015 : -12-61-03 : Territoire résiduel est / Utilisation multiple; -12-06-17 : Refuge biologique / protection stricte projetée	Historique d'acquisition : -parcelles au nord : à déterminer au besoin. Lots rénovés : tous par la Loi; -parcelles sud : par la Loi sauf 3 768 877 par contrat; -lot épars : par contrat Transfert d'administration : non	art. 37
Bassin versant : 50% fleuve Saint-Jean (est) et 50% rivière Côte-du-Sud Plan d'eau : lac d'Apic, lac Fontaine Claire, lac Violon, lac Fortin et rivière Rocheuse	Situation hydrographique : Riverain : -30% rive MRNF du lac d'Apic (38 ha); -25% rive MRNF du lac Fontaine Claire (28 ha); -environ 40% rive MRNF du lac Violon (29 ha); -20% rive MRNF du lac Fortin (37 ha); -rivière Rocheuse et autres cours d'eau permanents et intermittents dans le bloc Corridor riverain : 90% lac d'Apic	Classe de pente : section nord vallonnée de pente nulle à modérée et section sud majoritairement pente nulle à faible avec un peu de douce et modérée
Accessibilité : -section nord accessible via le chemin du lac d'Apic; -section sud et lot épars accessible via la route Principale (route 216); -secteur sud aussi accessible via la route de l'Espérance; -présence d'une barrière dans la section sud; -plusieurs chemins forestiers dans la section nord et sud;	Droits émis DR : - Autorisation d'utilisation pour sentier pédestre; -1 bail de location pour fin de villégiature (près du lac Fortin); -1 bail de location pour fins d'activités pour un usage communautaire sans but lucratif (près du lac d'Apic);	Autres droits MRNF : -2 sites d'extraction de substances minérales de surfaces ouverts sous conditions; -100% en GA et 80% en UA (sauf refuge biologique et érablières); -13 érablières (441,05 ha)
Milieux forestiers : -100% couvert forestier avec un peu d'aménagement forestier au centre du secteur sud et quelques petites zones dans le secteur nord; -12 érablières en PAP ou SIA (46,51 ha); érablière potentiel	Milieux humides : environ 10% de présence de milieux humides potentiels (MELCCFP 2019) éparses, surtout le long des cours d'eau	Milieux protégés : - petite zone avec EMV salamandre sombre du Nord près du lac d'Apic; -EMV grenouille des marais près Lac Laflamme (BD Forêt F_F_); -refuge biologique (64,6 ha);
Attraits à proximité : -à 12 km du parc des Appalaches section 1 (fiche 6.3); -à 6 km du parc des Appalaches section 2 (fiche 7.1); -adjacent à la route représentant un axe touristique reconnu : la route des Délices et des parcs (route 216)	Sentiers : -sentier de quad à moins de 2 km à l'ouest; -sentier pédestre dans la section nord près du lac d'Apic qui va rejoindre le lac Fontaine Claire	Autres contraintes : -50% en zone agricole; -2/3 de la section nord en aire de protection environnementale
Villégiature et activités récréatives :	Potentiel théorique villégiature :	Éolien : zonage ATE 2.10 : compatible avec harmonisation

Description générale :
Commentaires :
- **PRDTP :**
- PATP : non
- Irrégularités ou autre observation : ligne droite avec domanialité indéterminée de 2 cm par 900 m dans la section nord